

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 28 JUIN 2021

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 28 juin 2021 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-huit juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-deux juin deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani (*sorti point n°38*), V. Marcot (*sortie points n°25-26-27-28-38*), Y. Villemin (*sorti point n°38*), P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauler, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, C. Adam, D. Andres, P. Babey-Foltzer, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, D. Bourquin, P. Casadevall, S. Chrisment, A. Cicoella-Filali, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, G. Crouvisier, S. D'Alguerre, E. Del Génini, E. Demir, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, K. Guellaff, A. Guihard, D. Hueber, B. Huguenin, N. Humbert, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre (*sortie point n°38*), M. Jeandemange, P. Jollet, A. Labat, C. Larrière, E. Lasseront, A. Laurent, C. Lirhantz, B. Malivernay, C. Marchal, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, D. Micard, B. Morel, S. Muller, P. Nardin, G. Nexon, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin, C. Petit, F. Piaget, F. Piasias, S. Queyreyre, A. Rafiki, A. Remy, P. Remy, N. Robert, V. Salvador, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiéry, JL. Thomas, O. Timotéo, J. Valsésia, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu

Excusés : Mesdames et Messieurs R. Alémani (*point n°38*), V. Marcot (*points n°25-26-27-28-38*), Y. Villemin (*point n°38*), F. Dulot (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), J. Aubry (pouvoir à Monsieur A. Gamet), J. Bédon (pouvoir à Monsieur K. Guellaff), JL. Chaudy (suppléé par Madame C. Lirhantz), B. Chevrier, JF. Clasquin (pouvoir à Madame S. Poirier), A. Gambrelle (pouvoir à Monsieur T. Gaillot), B. Gille (pouvoir à Monsieur M. Barbaux), S. Giuranna (pouvoir à Madame A. Rafiki), V. Grewis (pouvoir à Madame S. Muller), D. Harpin (pouvoir à Monsieur A. Remy), V. Jean (pouvoir à Monsieur P. Boeuf), G. Jeandel-Jeanpierre (*point n°38*), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), B. Laurent (pouvoir à Madame M. Boulliat), JN. Lombard (pouvoir à Monsieur G. Colin), D. Marquaire (pouvoir à Monsieur C. Haxaire), R. Michelet (pouvoir à Monsieur A. Guihard), D. Midon (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), H. Poirat (pouvoir à Madame E. Lasseront), P. Retournard (suppléé par Madame M. Jeandemange), C. Vauzelle (pouvoir à Monsieur P. Vilmar)

Absents : Madame et Messieurs M. Balland, L. Bedin, R. Colin, C. Deschaseaux, C. Pierre, JP. Poirot, J. Thomas, C. Zeghmouli

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel FOURNIER

L'approbation des procès-verbaux des séances des 22 mars 2021 et 12 avril 2021.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Avec la Banque Postale pour le passage à taux fixe de 0,32 % d'un prêt d'un montant de 998.754,73 €.
- Avec la Banque Postale pour un emprunt indexé sur un taux fixe de 0,62 % pour un montant total de 2.158.059,49 €.
- Avec la Banque Postale pour un emprunt indexé sur un taux fixe de 0,84 % pour un montant total de 1.041.413,84 €.
- Avec la Banque Postale pour un emprunt indexé sur un taux fixe de 0,25 % pour un montant total de 689.596,56 €.
- Avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour un prêt sans intérêt d'un montant de 19.983 € pour des travaux d'aménagement dans les Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec l'Agence DAC COMMUNICATION pour un marché d'accompagnement à la finalisation du projet de territoire pour un montant de 30.700 € HT.
- Avec l'Entreprise VINCI CONSTRUCTION TERASSEMENT pour un avenant n°1 au marché public de travaux du lot n°2 pour assurer la continuité écologique du tronçon aval du ruisseau d'Argent pour un montant en plus-value de 1.560 € HT portant le nouveau montant du marché à 20.170 € HT.
- Avec la Société ENEDIS pour des travaux de rénovation de la distribution électrique au Xilopôle de Chavelot pour un montant de 37.010,41 € HT.
- Avec la Société BRUNNER pour du mobilier pour équiper les salles de réunions, coworking, hall d'accueil et bureaux dans le cadre de la construction de l'Hôtel Innovation Bois pour un montant de 39.095,39 € HT.
- Avec les Sociétés GSB BERNARD et MDS AGRI pour des travaux de forage sur le terrain de football à Xertigny pour un montant total de 30.453,50 € HT.
- Avec la Société MAPPIA pour un logiciel de charte graphique pour l'intégration au système d'information géographique des réseaux eau et assainissement pour un montant de 4.410 € HT.

- Avec la Société VEOLIA OTV SERVICES pour la fourniture d'équipements pour la station d'épuration de Pouxieux pour un montant de 10.958,48 € HT.
- Avec la Société BOULAY TP pour des travaux de réparation du réseau d'assainissement rue d'Alsace à Nomexy pour un montant de 19.150 € HT.
- Avec la Société IP France pour la fourniture et l'installation de deux armoires électriques de commandes pour les postes de relevage sur Arches pour un montant de 19.290 € HT.
- Avec la Société DIOPTASE pour la relève des compteurs via un module radio pour le secteur Sud de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 5.220 € HT.
- Avec la Société SARL CLEMENTZ MOTOCULTURE pour l'acquisition d'un tracteur et un broyeur pour le service eau et assainissement pour un montant de 15.226,79 € HT.
- Avec l'Entreprise VEOLIA pour l'équipement du silo de la station d'épuration de Vincey pour le traitement des boues covid pour un montant de 4.827,20 € HT.
- Avec l'Entreprise VEOLIA pour le traitement des boues covid de la station d'épuration de Vincey pour un montant de 9.672,40 € HT.
- Avec la Société PEDUZZI VRD pour le renouvellement de la conduite AEP existante au CFA à Arches pour un montant de 26.543 € HT.
- Avec la Société IMA SOLUTIONS pour la numérisation en trois dimensions de la reliure d'orfèvrerie de l'Evangile selon Saint Marc pour un montant de 6.200 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour le renouvellement d'un branchement plomb à Chantraine pour un montant de 5.506,11 € HT.
- Avec la Société STPI pour des travaux de requalification des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Monseigneur Evrard à Epinal pour un montant de 208.995 € HT.
- Avec la Société UGAP pour du mobilier pour équiper des bureaux et vestiaires à l'Hôtel Innovation Bois pour un montant de 6.345,23 € HT.
- Avec la Société HELCE pour la fourniture de table en hêtre massif pour les espaces de coworking de l'Hôtel Innovation Bois pour un montant de 8.900 € HT.
- Avec la Société OLIVIER CHARDOT pour un relevé topographique dans le cadre des travaux de restauration, de sécurisation et d'aménagement de la Forteresse de Châtel sur Moselle pour un montant de 23.000 € HT.

- Avec l'Association ACTION et les Sociétés TERIDEAL et SCOP ESPACES VERTS pour l'entretien des espaces verts de la Véloroute V50 pour un montant maximum annuel de 32.835 € HT.
- Avec l'ATELIER L'AME DU PAPIER pour l'encadrement et le conditionnement des arbres de lignes pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunal pour un montant de 9.648 € HT.
- Avec la Société FANE pour des travaux de peinture à l'Esprit Libre à La Vêge les Bains pour un montant de 4.948,44 € HT.
- Avec la Société PIERRE LAMBERT pour des travaux de mise en œuvre d'un bouclage de la distribution d'eau chaude sanitaire dans le cadre des travaux contre le risque de légionellose au bassin d'été de Charmes pour un montant de 8.073,89 € HT.
- Avec la Société THIEBAUT GODARD pour l'achat de filtracarb granicalcium pour la Commune de Renauvoid pour un montant de 5.895 € HT.
- Avec la Société DEST pour l'acquisition d'un équipement de télégestion pour la Commune de Bellefontaine pour un montant de 4.180 € HT.
- Avec la Société RENAULT EPINAL - SODISEP SAS pour l'acquisition d'une Renault ZOE en remplacement d'une Renault Clio au siège de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 9.502,30 € HT.
- Avec l'Entreprise PEDZZI TP pour des travaux de forage dirigé sous la chaussée dans le cadre du raccordement au courant faible de l'Hôtel Innovation Bois pour un montant de 8.950 € HT.
- Avec la SAS TECHNIGAZON pour l'entretien des terrains sportifs des stades pour un montant annuel de 100.000 € HT.
- Avec la Société Vosges Architecture pour des travaux de construction de vestiaires modulaires sur le complexe sportif de Nomexy pour un montant de 8.820 € HT.
- Avec la Société RENOVA SOLS SPORTIFS pour des travaux de conformité du terrain de football à Xertigny pour un montant de 91.650,24 € HT.
- Avec la Société EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTÉ pour la parution dans le titre VOSGES MATIN (journal annonces légales) des marchés publics à procédure adaptée dont la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure à 90.000 € HT et inférieure aux seuils de procédures formalisées pour un montant de 480 € HT par parution.
- Avec la Société RAY pour des travaux de requalification des réseaux d'assainissement et d'eau potable avenue des Templiers à Epinal pour un montant de 259.664,60 € HT.

- Avec la Société AS-TECH SOLUTIONS pour l'acquisition de modules pour le logiciel de gestion des interventions et du patrimoine des services techniques pour un montant de 5.267 € HT.
- Avec la Société RENAULT EPINAL - SODISEP SAS pour l'acquisition d'une Renault Clio 4 d'occasion pour la Direction des Sports pour un montant de 9.970,76 € TTC.
- Avec la Société STPI pour des travaux d'amélioration du service d'alimentation d'eau potable à Arches pour un montant total de 838.275 € HT.
- Avec la Société VEOLIA EAU pour le traitement des boues de la station d'épuration de Nomexy pour un montant de 14.027 € HT.
- Avec l'Entreprise COLAS pour des travaux d'assainissement rue du Général de Gaulle à Chantraine pour un montant de 9.540 € HT.
- Avec l'Union de Groupement des Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition d'un véhicule Master Benne pour le service eau et assainissement pour un montant de 28.142,31 € HT.
- Avec la Société BEREST INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le raccordement des eaux usées de Deyvillers sur la station d'épuration de Golbey via Jeuxy pour un montant de 28.665 € HT.
- Avec la Société Iris Conseil pour une étude de circulation sur la zone d'activité du Pré du Puits à Les Forges pour un montant de 13.690 € HT.
- Avec la Société TISSERANT PAYSAGE pour l'aménagement paysager sur la zone d'activité de l'Hermitage à Charmes pour un montant de 50.977,50 € HT.
- Avec la Société EUROP-REVETEMENT pour des travaux de rénovation de sol souple dans la salle principale de la Crèche Les Coccinelles à Charmes pour un montant de 5.545,70 € HT.
- Avec la Société PERRY ALAIN ET CLEMENT pour le remplacement du bardage en façade Sud du bassin d'été de la Chapelle aux Bois pour un montant de 5.655 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour des travaux de raccordement au réseau d'eau potable rue de Lorraine à Golbey pour un montant de 5.021 € HT.
- Avec MADAME CLAIRE SECORDEL pour la rénovation du consort de flûtes à bec du Conservatoire Gautier-d'Épinal pour un montant de 3.640 €.

- Avec l'Entreprise SCIENCES ENVIRONNEMENT pour la réalisation des dossiers de garantie Aquapac dans le cadre du projet de géothermie sur nappe pour le projet de Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal pour un montant de 1.000 € HT.
- Avec l'Entreprise SEPIA CONSEIL pour l'avenant n°1 au marché relatif à une étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Moselle amont pour un montant en plus-value de + 6.400 € HT portant le nouveau montant des travaux à 72.025 € HT.
- Avec le Groupement BARRIQUAND SAS / CHARLES HOUILLON SAS pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Allée du Bois à Epinal pour un montant de 128.204 € HT.
- Avec la Société VON ROLL HYDRO pour l'achat d'un corrélateur pour le service de l'eau et de l'assainissement à Hadol pour un montant de 8.000 € HT.
- Avec la Société REVAL-PREST pour des travaux de déménagement de mobilier à la Maison Romaine à Epinal pour un montant de 8.400 € HT.
- Avec la Société VEOLIA EAU pour l'inspection télévisée du réseau d'assainissement rues Blériot et Adjacentes à Golbey pour un montant de 16.300 € HT.
- Avec la Société ACCORSI pour le traitement acoustique de la cellule n°5 de l'immeuble n°2 rue de Nancy dit « Quai Alpha - Pôle Image » à Epinal pour un montant de 12.571 € HT.
- Avec la Société FREE2MOOVE LEASE pour un contrat de location d'un véhicule pour une durée de 48 mois pour Scènes Vosges pour un montant mensuel de 264,99 € HT.
- Avec la Société MAPLACE pour la reconduction d'un contrat de maintenance du logiciel de billetterie Simple Clic pour un montant de 2.590 € HT.
- Avec l'Entreprise VALDENNAIRE pour des travaux de fouilles pour reprise du réseau d'eau potable Chemin de la Passée à Dounoux pour un montant de 8.279 € HT.
- Avec l'Entreprise MALEZIEUX pour des travaux de vidange du filtre à calcaire à Harsault pour un montant de 4.320 € HT.
- Avec la Société CITEOS pour la création d'un éclairage sportif sur le stade de football d'entraînement à 5 à Moriville pour un montant de 12.600 € HT.
- Avec l'Entreprise CERITEL INGENIERIE pour la réalisation de la phase 2 de l'étude de potentiel en géothermie sur la friche Bihr à Uriménil pour un montant de 5.000 € HT.

- Avec la Société SUEZ pour une prestation d'astreinte réseaux et usines eau potable pour une durée de 3 ans pour les secteurs Nord et Centre pour un montant de 5.000 € HT.

- Avec la Société THIEBAUT GODARD pour l'achat de neutrimar pour la Commune de Harsault pour un montant de 4.704,75 € HT.

- Avec la Société EMBASE pour des études de programmation pour la construction d'une médiathèque à Golbey pour un montant de 27.800 € HT.

Avec les Entreprises MARIO MAGGIO, DIDIER, CHROMATIC et THOCKLER pour des travaux d'extension des bureaux du service de l'eau potable et de l'assainissement de Les Forges pour un montant de 26.528,81 € HT.

- Avec la Société SCET pour la réalisation d'une étude touristique et économique pour le développement du Canal des Vosges - extension du périmètre à 4 EPCI pour un montant de 12.000 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour une convention de mise à disposition à titre gratuit par le Conseil Départemental des Vosges d'un instrument de musique.

- Pour une convention d'occupation précaire pour des locaux situés rue du Colonel Demange à Golbey au profit du Syndicat mixte SCoT des Vosges Centrales pour un montant annuel de 15.641,64 € HT.

- Pour un bail commercial pour des locaux situés 8, rue Boulay à Golbey au profit de la Société SOLOREC pour un montant annuel de 12.207,72 € HT.

- Pour une convention d'occupation précaire pour des locaux situés rue du Colonel Demange à Golbey au profit de la Société CYCLE ME pour un montant annuel de 21.420 € HT.

- Pour un avenant n°1 à la convention d'occupation précaire pour des locaux situés au Pôle#Image situés 2 rue de Nancy à Epinal au profit de la Société JSD Création.

- Pour une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle agricole située à Longchamp au profit du GAEC de Vaudéville et du GAEC de SIVADON.

- Pour une convention d'occupation précaire pour des locaux situés à l'Hôtel Innovation Bois 4 avenue Pierre Blanck à Epinal au profit du Xylolab.

- Pour une mise à disposition à titre gratuit d'un local de stockage situé 6 rue d'Epinal à Chavelot au profit de la Société FIBEX.

- Pour une convention de mise à disposition du Clavecin Boinnard du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association « Floréal Musical d'Epinal » pour un montant de 209 €.
- Pour l'exonération, du 1er novembre 2020 au 31 mai 2021 suite à la crise sanitaire, de loyers dus par la Société MELBA II au Centre des Congrès d'Epinal.
- Pour une convention d'occupation temporaire du domaine public de locaux de la Capitainerie situés avenue de la République - Port d'Epinal avec la SARL Emile Bonheur pour un montant annuel de 31.200 €.

⇒ A la création et modification de régies :

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du service Transports du Val de Vôge visant à ajouter l'encaissement du produit du service transport public à Xertigny.
- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la Crèche « Les P'tits Crocos » à Xertigny visant à préciser le montant du cautionnement du régisseur.
- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage de Razimont d'Epinal visant à préciser les modalités de versement de l'encaisse auprès du comptable.

⇒ A ester en justice :

- De confier à Maître Stéphane BELLINA la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le cadre du recours constitué contre la Société Signe des Temps concernant le préjudice relatif à la dénomination de la Véloroute V50.
- De confier à Maître Pierre-André BABEL la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le cadre du recours en annulation de la délibération n°2021/013 du 25 mars 2021 de la Commune de La Haye refusant de transférer 50 % des excédents du budget eau.

⇒ Au règlement de frais et honoraires :

- Avec le Cabinet EPITOGES dans le cadre d'une procédure en cours concernant un litige avec Monsieur Jean-Pierre MORTET pour un montant de 518,70 € TTC.
- Avec la SELARL CABINET D'AVOCATS PHILIPPE PETIT ET ASSOCIES pour un contrat de mission de conseils et de prévention des risques juridiques en matière de conflits d'intérêt pour un montant d'honoraires forfaitairement fixés à 2.500 € HT.

- Avec la SCP d'Avocats Associés - Synergie Avocats le cadre d'une procédure en cours concernant le sinistre à la Patinoire intercommunale d'Epinal pour un montant de 4.800 € TTC.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Auprès du Département des Vosges, de la Région Grand Est, de l'Etat, de l'Europe au titre de l'appel à projet « Micro Folies Grand Est » pour le développement du projet de création d'une Micro Folie itinérante.

- Auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les bibliothèques pour le programme de restauration d'un recueil d'arbres de lignes des chanoinesses d'Epinal de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour la mise en place de la télégestion sur les compteurs de sectorisation des Communes de La Chapelle aux Bois, Les Voivres et Fontenoy le Château.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un programme de renaturation globale sur le Saint Oger et d'actions de réduction du risque inondation.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour le renouvellement d'une canalisation d'eau potable rue du Château et rue de Bassompierre à Savigny.

- Auprès du Département des Vosges et de la Région Grand Est pour la réalisation d'amélioration structurelle de la Véloroute Voie Bleue sur une longueur de 1,5 km à Socourt.

- Auprès du Département des Vosges et de l'Etat pour l'amélioration du mobilier pour les usagers de la Véloroute Voie Bleue.

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges pour le renouvellement de 6 branchements plombs rue Victor Hugo et rue des Jardins à Chantraine.

- Auprès de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales dans le cadre de l'extension et de l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques communautaires.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour le renouvellement de canalisations d'eau potable rue Henri Nicolas et rue Louis Blériot à Golbey.

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de la tranche 2 des travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif rue de Nancy à Epinal.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de travaux de sectorisation et de renouvellement de conduite d'eau potable rue du Centre à Harsault - Commune déléguée de La Vôge les Bains.

- Auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour la mise en place de la télégestion sur les ouvrages d'eau potable de la Commune de La Haye.

⇒ **A l'acceptation de dons :**

- Pour deux livres anciens d'une valeur de 1.200 € effectués par Monsieur et Madame Gérard et Nicole ARNOLD au profit de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires générales, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La nouvelle convention d'adhésion aux services communs pour les communes membres.

- Avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Centre Vosges, une convention relative à l'achat de fournitures et petit matériel et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

- Avec la SEM TERR'ENR, la convention d'occupation temporaire de la toiture de la Maison de l'Habitat et du Territoire pour l'installation de panneaux photovoltaïques et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

- La convention visant à prendre en compte le déménagement de la Faculté de Sciences et Technologies et mettre fin à la mise à disposition d'un agent d'entretien sur le site.

⇒ **En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours pour un montant total de 3.409.742,59 € ;

- Budget à autonomie financière « La Souris Verte » pour un montant total de 871.334 € ;

- L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour un montant total de 753.900 € ;
- Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant total de 1.025.006,76 € ;
- Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant total de 400.142,46 € ;
- Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale pour un montant total de 4.050 € ;
- Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain pour un montant total de 130.000 €.

⇒ **En matière de groupement de commande, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La signature de la convention de groupement de commande avec la Ville d'Epinal, le CCAS, et La Souris Verte, pour un appel d'offre relatif à un marché d'assurance prévoyance à adhésion facultative pour les agents.

- Avec la Commune de Padoux, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour un marché de maîtrise d'œuvre et pour un marché de travaux dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Padoux-RD 46.

⇒ **En matière d'acquisition de terrains :**

Le Bureau Communautaire a approuvé l'acquisition d'un ensemble de parcelles cadastrées AO 464, AO 850 et AO 431 et de surfaces respectives de 30.786 m², 575 m² et 6.904 m², sis Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, propriété de la Commune, au tarif de 237.500 €.

⇒ **En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La cession d'un ensemble de parcelles cadastrées AO 464, AO 850 et AO 431 et de surfaces respectives de 30.786 m², 575 m² et 6.904 m² à Capavenir Vosges, Zone de Inova 3000, au tarif de 314.000 €, au profit de la Société CYCLE ME.

- La cession d'une parcelle d'environ 800 m² à provenir de la parcelle cadastrée AH 549 à Epinal, Zone de Reffye, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré, au profit de la SCI PHENIX (représentant la société AUFICOM).

- La cession de la parcelle cadastrée BC 281, d'une surface de 2.800 m² à Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € hors taxe par mètre carré, au profit de la Société COLINMAIRE.

- La cession d'une parcelle d'environ 8.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, à Golbey, Zone de Maximont Bas, à l'Euro symbolique, au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges, dans le but d'y implanter une nouvelle caserne.

- La cession de deux parcelles cadastrées B 26 et B 27, d'emprises respectives de 2.620 m² et 1.586 m² à Portieux, lieu-dit « Au-dessus du Pré Vauthier », au profit de la Commune de Portieux, pour un montant de 3.000 € HT.

⇒ En matière de ressources humaines :

Le Bureau Communautaire a approuvé le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS

2 - Désignation de représentants

2/1 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein de la Commission Sports et Loisirs ;

ÉLUE À L'UNANIMITÉ
Mme Stéphanie MULLER

2/2 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein de la Commission Cohésion Sociale et Petite Enfance ;

ÉLUE À L'UNANIMITÉ
Mme Stéphanie MULLER

2/3 - Désignation de 2 représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein de la Commission Attractivité et Tourisme ;

ÉLUS À L'UNANIMITÉ
Mme Stéphanie MULLER et M. Christian VITU

2/4 - Désignation d'un représentant suppléant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein du Comité Directeur de l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa région ;

ÉLUE À L'UNANIMITÉ
Mme Stéphanie MULLER

2/5 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein du Lycée Isabelle Viviani à Epinal ;

ÉLUE À L'UNANIMITÉ
Mme Stéphanie MULLER

2/6 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein de la Société d'Économie Mixte TERR'ENR.

ÉLUE À L'UNANIMITÉ
Mme Sandrine QUEYREYRE

3 - Modification du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement intérieur du Conseil Communautaire afin de permettre l'envoi des convocations et documents du Conseil Communautaire par voie électronique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Charte de fonctionnement des commissions communautaires

Le Conseil Communautaire a approuvé la charte de fonctionnement des commissions communautaires établi par le groupe de travail sur la thématique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Accès aux équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Ville d'Épinal, l'avenant n°8 à la convention de partenariat permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de bénéficier des tarifs réduits pour l'accès à différents équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal fixant les conditions de la participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Masters de pétanque à Thaon les Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention à hauteur de 8.000 € au profit de la Ville de Thaon les Vosges dans le cadre de l'organisation de Masters de pétanque les 28 et 29 juillet 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

8 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives aux Budgets Principal et annexes Transports, Scènes Vosges et Eau DSP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Société Publique Locale X-DEMAT

9/1 - Nouvelle répartition du capital social

Le Conseil Communautaire a approuvé la nouvelle répartition du capital social de la SPL X-DEMAT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9/2 - Avenant à la convention de prestations intégrées

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant à la convention de prestation intégrée pour l'accès à la nouvelle application X-CESAR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 10/1 - Commune de Archettes ;
- 10/2 - Commune de Chamagne ;
- 10/3 - Commune de Damas aux Bois ;
- 10/4 - Commune de Darnieulles ;
- 10/5 et 10/6 - Commune de Deyvillers ;
- 10/7 - Commune de Dounoux ;
- 10/8 - Commune de Fomerey ;
- 10/9 et 11/10 - Commune de Les Voivres ;
- 10/11 - Commune de Renauvoid ;
- 10/12 - Commune de Rugney ;
- 10/13 - Commune de Zincoourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**11 - Dissolution du GIP ITFOB**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la dissolution du GIP-ITFOB à compter du 30 juin 2021 conformément à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 et a approuvé la reprise de la gestion et de l'animation de la couveuse d'entreprise la Boète, ainsi que le développement économique de la filière Bois par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Convention cadre entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et les porteurs de projet de « Couveruse Bois »

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention-cadre entre les porteurs de projet de la Boète hébergés aux Voivres ou à l'Hôtel Innovation Bois et la Communauté d'Agglomération d'Epinal afin de préciser les engagements de chacune des parties dans le cadre de la stratégie de développement de l'entrepreneuriat sur le territoire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Convention de prestation avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour la réactualisation de la charte forestière du Pays d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de prestation avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour la réalisation par la CAE d'une mission de réactualisation de la charte forestière du Pays d'Epinal pour un montant de 16.500 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14 - Convention d'objectif et de moyens avec le GIP-ITFOB

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectif et de moyens avec le GIP-ITFOB au titre du 1^{er} semestre 2021 à hauteur de 89.000 € et a approuvé la décision modificative réduisant l'enveloppe prévisionnelle de dépense de 61.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15 - Association Plateforme Initiative Vosges Centre Ouest

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Plateforme Initiative Vosges Centre Ouest (IVCO) pour la mise en œuvre d'un dispositif d'abondement du prêt d'honneur octroyé par IVCO aux créateurs ou repreneurs d'activités ou d'entreprises dont le projet est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 40 % supplémentaire, et de réaliser un apport supplémentaire à IVCO sous forme de subvention d'investissement avec droit de reprise à hauteur de 20.000 € portant l'apport total à 90.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

16 - Convention pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les chantiers de Vosgelis dans le cadre d'un dispositif partenarial expérimental

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention entre Vosgelis, la Ville de Gérardmer, la Ville de Neufchâteau, la Ville de Golbey et la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les chantiers de Vosgelis, et notamment les travaux de rénovation de logements au titre du Plan de Relance, dans le cadre d'un dispositif partenarial expérimental.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

17 - Aides économiques aux entreprises

Le Conseil Communautaire a créé le dispositif d'aide économique et son règlement relatif à la poursuite de l'accompagnement des porteurs de projet de la Boîte bénéficiant d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) en cours, à approuver le versement d'une aide de 500 €/mois par porteur de projet et a approuvé la signature avec la Région Grand Est de l'avenant n°2 à la convention de financements complémentaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18 - Aides Economiques aux entreprises**18/1 - SAS COQLI.CO**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à la location d'un montant de 275 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépenses éligibles de 1.375 € HT plafonnées à 900 € HT/mois au profit de la SAS COQLI.CO sise à Vincey.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18/2 - SASU La Boîte à Lunettes

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à la location d'un montant de 340 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépenses éligibles de 1.700 € HT plafonnées à 900 € HT/mois au profit de la SASU La Boîte à Lunette sise à Thaon les Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18/3 - SAS les Ducs de Lorraine

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant de 6.240 €, correspondant à un taux d'intervention de 12 % sur un montant de dépenses éligibles de 52.007 € HT au profit de la SAS Les Ducs de Lorraine sise à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18/4 - El Tendance Nature

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant de 2.161 €, correspondant à un taux d'intervention de 15 % sur un montant de dépenses éligibles de 14.410 € HT au profit de l'entreprise individuelle Tendance Nature sise à Golbey Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19 - Convention avec la Région Grand Est pour l'octroi d'une aide économique au titre du régime cadre temporaire corvidé 19 à Norske Skog Golbey

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention au titre du régime cadre temporaire « COVID » d'un montant de 575.000 € à Norske Skog Golbey dans le cadre du projet d'investissement « BOX » de 250 M€ et à signer la convention afférente avec la Région Grand Est.

ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION
Monsieur Fabrice PISIAS

20 - Acquisition foncière site des Tréfileries

Le Conseil Communautaire a approuvé le prix d'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier Grand Est, dans les conditions prévues dans la convention foncière, de l'ensemble immobilier d'une surface globale de 14.947 m² situé sur les Communes de Hadol et Xertigny pour un montant actualisé de 312.516,56€ HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

21 - Avenant à la convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est pour le développement du Quai Alpha Pôle image

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est pour le développement du Quai Alpha Pôle image relatif à l'acquisition de la propriété AC n°18-390-494-39-40-38 et 440 avec faculté de substitution de l'Etablissement Public Foncier Grand Est et a engagé une étude globale d'aménagement programmatique sur l'ensemble des biens et ainsi que le portage foncier de la propriété sus-visée.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

MOBILITES**22 - Adhésion à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée afin de promouvoir le projet d'ouverture sud ferroviaire Lorraine via Nancy, Epinal et Belfort.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

23 - Rapport d'activité du contrat de délégation de service public de voyageurs**23/1 - Solde 2019**

Le Conseil Communautaire a modifié le solde 2019 dû à Kéolis suite à une erreur matérielle (délibération n° 317-2020 du 14/12/2020) dont le montant était de 225.494,75 € HT alors que ce dernier est de 255.494,75 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

23/2 - Rapport d'activité 2020

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport du délégataire de transport urbain concernant l'année 2020 qui intègre notamment les conséquences financières de la crise sanitaire sur le contrat de DSP.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

24 - Avenant n° 5 au contrat de DSP

Le Conseil Communautaire a validé l'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public du transport public urbain de voyageurs IMAGINE relatif à des ajustements financiers suite à des retards de livraison de matériel et de véhicules.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - Desserte estivale du Domaine des Lacs de Thaon-les-Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une desserte en car qui permettra d'accéder au site du Domaine des Lacs de Thaon les Vosges en juillet et août depuis la gare routière d'Epinal, à raison de 3 aller retours par jour, sur le modèle de la navette estivale de Bouzey pour un montant de 1 € par trajet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Véronique MARCOT a quitté la séance

26 - Conventions de délégation de l'organisation du transport scolaire avec les AOT2

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement des conventions de délégations du transport scolaire dites AOT2 avec les Communes de Chamagne, Charmes, Les Voivres et Xertigny pour l'année 2021-2022 dans les mêmes conditions que l'année précédente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Véronique MARCOT a quitté la séance

27 - Règlement et tarification des vélos en libre-service

Dans le cadre du déploiement de VILVOLT « libre-service », le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'utilisation et les conditions tarifaires du service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Véronique MARCOT a quitté la séance

28 - Dispositif d'aide pour les particuliers à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique

Le Conseil Communautaire a approuvé une modification du règlement d'attribution des subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique visant à rendre éligibles les vélos à assistance électrique reconditionnés vendus par un professionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Véronique MARCOT a quitté la séance

29 - Transport Val de Vôge avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois pour l'année scolaire 2021-2022

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois pour l'année scolaire 2021/2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - Transport sur le secteur de Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé la poursuite du service de transport sur le secteur de Xertigny et a fixé à 1 € par trajet le tarif de ce service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 - Mises à disposition des véhicules du Val de Vôge

Le Conseil Communautaire a approuvé les modalités de mise à disposition des véhicules de transport du secteur du Val de Vôge à divers partenaires locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HABITAT**32 - Agence Local de l'Energie et du Climat Epinal - Centre Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la reprise, au sein des services communautaires, des activités et du personnel de l'Agence Local de l'Energie et du Climat Epinal - Centre Vosges par Transfert Universel du Patrimoine.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

33 - EHPAD XERTIGNY

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est, la Commune de Xertigny et Vosgelis concernant l'ancien EHPAD St André, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

34 - BTT THAON LES VOSGES

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier Grand Est et la Commune de Capavenir Vosges concernant la requalification du site de la BTT dont le montant prévisionnel des études est fixé à 300.000 € TTC (80 % à la charge de l'EPFGE et les 20 % restant partagés entre la commune et la Communauté d'agglomération), et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

35 - Programme d'intérêt Général de l'Habitat 2018-2021

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°8 à la convention du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat 2018-2021 relatif à l'augmentation pour l'année 2021 de l'objectif quantitatif d'accompagnement et de financement des projets de travaux d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE**36 - SEM TERR'ENR : création d'une société de projet avec NEOEN**

Le Conseil Communautaire a autorisé la SEM TERR'ENR à créer une filiale avec NEOEN pour le Co-développement d'un projet éolien participatif citoyen sur le territoire de la Communauté de Commune de Mirecourt - Dompierre.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

37 - Watty à l'école

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant à la convention 2021/2022 avec la Société ECOCO2, dans le cadre de son programme de sensibilisation des écoliers « Watty à l'école » et de verser le reste à charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 6.092 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS

38 - Convention avec Vosges TV

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec Vosges TV, une convention de coproduction d'émissions de promotion de la lecture publique, ainsi que le versement d'une participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'un montant de 20.000 € pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mmes et MM. Véronique MARCOT, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Roger ALEMANI et Yannick VILLEMIN ont quitté la séance

39 - BMI - Adhésion au service Eurêkoi

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), la convention de coopération pour l'adhésion au service Eurêkoi et sa charte et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - BMI - Patrimonialisation des documents d'intérêt local de conservation définitive

Le Conseil Communautaire a approuvé la patrimonialisation de documents et périodiques d'intérêt local, déjà présents et à entrer dans les collections de la BMI par acquisition, don, legs ou collecte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - BMI - Adhésion à l'association des Ludothèques Françaises

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) ainsi que les statuts de ladite association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

42 - Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention relative au fonctionnement de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger et a autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 16.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME

43 - Convention d'objectifs pour le site de la Forteresse de Châtel sur Moselle

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectif pour le site de la Forteresse de Châtel sur Moselle et a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EAU ET ASSAINISSEMENT

44 - Contrat de Territoire Eau et Climat

Le Conseil Communautaire a approuvé le Contrat de Territoire Eau et Climat qui a pour objectif de fixer les engagements de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et de la Ville d'Epinal au titre de son projet d'éco-quartier sur Bitola Champbeauvert et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sur 4 années pour des travaux et études liés au petit et grand cycle de l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GEMAPI ET COURS D'EAU

45 - Création de la taxe GEMAPI

Le Conseil Communautaire a approuvé l'instauration de la taxe GEMAPI sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION
Monsieur Jean-Louis THOMAS

Golbey, le 29 juin 2021,
Le Président,




Michel HEINRICH